

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 07 avril 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,
MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME
(procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme
CROUZETTE Simone), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le sinistre concernant le tracteur, et indique qu'un protocole a été signé actant le remplacement du tracteur sinistré sans frais pour la commune.

Il demande au conseil municipal de valider cette transaction:

- Achat d'un tracteur pour un montant de 105 000€ HT (126 000€ TTC)
- Vente du tracteur sinistré pour un montant de 105 000€ HT (126 000€ TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Valide l'achat du tracteur pour un montant de 105 000€ HT (126 000€ TTC) et la vente du tracteur sinistré pour un montant de 105 000€ HT (126 000€ TTC)
- Autorise M. le maire à signer le bon de commande auprès de l'établissement Maridat – Juillard Condat
- Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette transaction

Délibération N° 026-2023

REPLACEMENT DU
TRACTEUR

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20230413-D026-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023